

NFFN 115.6 Breakdown on the Capacity to Absorb Immigration by Cities

IRCC's response to a request for information made by the
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

Question

The Chair: I have two questions. One is for Ms. Manseau, concerning statistics. We have statistics on refugee admission by province. Earlier on, Senator Gignac spoke about society's integration capacity. However, the integration capacity of cities or regions is also important. Could we get more specific statistics, either by region, city, or census metropolitan area, also known as a CMA?

I remember that Montreal's hotel occupancy rate was high at one point because the Department had single-handedly rented three or four hotels. This has all sorts of indirect impacts, including high hotel occupancy rates for people who want to rent a room. Obviously, the integration capacity of different locations is also a factor. Can you give us some statistics by city or by CMA?

Ms. Manseau: We would be happy to send you the statistics we have.

The Chair: I would imagine that you have this information considering that you rent hotels. I'd be concerned if you didn't have it.

Ms. Manseau: We have the statistics and will send them to you.

The Chair: Thank you.

Response

In relation to specific statistics of integration of asylum seekers at IRCC's temporary accommodation sites by region or city, data is unavailable due to the limitations in how IRCC's case management data is collected. Therefore, breaking it down in this way would provide an inaccurate picture, as not all claimants are captured and there is a privacy risk as the aggregated data would risk of identifying individuals in some cases. Information may be available from Provinces and Territories or the Canada Mortgage and Housing Corporation (CHMC), however, IRCC does not hold that data.

However, in recognition of the intersections between immigration and Canada's critical domestic systems (e.g., healthcare, housing, etc.), Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) initiated, in 2023, a broader approach to levels planning that reflects a whole-of-government commitment aiming to foster closer collaboration across all levels of government for a better alignment with the capacity and needs across Canada's jurisdictions.



NFFN 115.6 Breakdown on the Capacity to Absorb Immigration by Cities

IRCC's response to a request for information made by the
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

The whole-of-government approach to levels planning has enabled IRCC to leverage data from other key federal departments to further inform departmental analysis of historical immigration trends as well as the overall downstream impacts on domestic capacities (e.g., population forecasting, housing, labour market, etc.). For example, the Department has been working closely with Statistics Canada to examine the feasibility of research on absorptive capacity in the ownership and rental housing sectors, healthcare, and education systems, including whether existing capacity or supply of housing, healthcare, and education services can accommodate the needs of immigrants, and if not, work to determine how much additional supply would be needed.

As part of the whole-of-government approach, IRCC has also been seeking insights and pertinent jurisdictional data from provinces and territories (e.g., healthcare, education) in order to strike an appropriate balance between Canada's immigration objectives, regional economic needs, and community capacity to welcome and integrate newcomers. To further the work already underway for the development of a broader and data-driven approach to levels planning, the Minister of IRC convened the Forum of Ministers Responsible for Immigration (FMRI) on May 10, 2024, to foster federal-provincial-territorial collaboration on levels planning and to ensure it remains responsive to domestic shifts and the varying economic and social needs of the provinces and territories, as well as to the diverse capacities of communities.

To support immigrants in their successful integration in Canada, IRCC invests over \$1 billion annually to support the settlement needs of newcomers (outside of Quebec, where services are determined by the *Canada-Quebec Accord*). Federally-funded settlement services, such as language training, employment-related services, and other services, are delivered in many languages by more than 550 third-party service provider organizations across Canada (excluding Quebec). To ensure that provinces and territories are adequately resourced to support newcomers in their jurisdiction, the planned allocation of funding is determined annually through a formula that is established in consultation with provinces and territories. The formula takes into account the proportion of immigrants arriving in each province and territory over the previous four years and the projected arrivals for the current year.

Supports for Resettled Refugees

Every year, IRCC releases an Immigration Levels Plan, (available online [2024-2026 Immigration Levels Plan](#)), which outlines the targets for various groups of immigrants, including Government Assisted Refugees (GARs). Following the release of the national GAR target in the Levels plan, IRCC derives the total number of GAR admissions to be allocated to each province based on a number of factors. These include:



NFFN 115.6 Breakdown on the Capacity to Absorb Immigration by Cities

IRCC's response to a request for information made by the
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

- The province's proportion of Canada's total population size;
- IRCC's bilateral immigration agreements or accords with each province; and
- Settlement capacity.

The destining of GARs also takes into account the following: family connections in Canada, unique client needs, and service provider and community capacity concerns.

IRCC released the 2024-2026 Immigration Levels Plan on November 1, 2023. The GAR target for Canada (excluding Quebec) for the 2024 calendar year is 19,415, and 7,152 have arrived in Canada as of May 31, 2024.

GARs are destined for communities across the country, and the Department works closely with funded service provider organizations (SPOs) that provide services to these clients upon arrival in Canada through the IRCC's Resettlement Assistance Program (RAP). SPOs provide GARs with temporary accommodations in hotels or reception houses during their first weeks in Canada, as well as immediate and essential services, including assisting clients in finding permanent accommodations.

The number of GARs in temporary accommodations fluctuates day-to-day as clients move into permanent accommodations and others arrive in Canada. Of the GARs that arrived in Canada between January 1, 2024 and May 31, 2024, 5,850 GARs have moved out to permanent accommodations.

Government Assisted Refugee (GAR) Arrivals and Move Outs to Permanent Accommodations by Province, From January 1, 2024 to May 31, 2024		
Province	Number of GAR Admissions (Jan 1, 2024 to May 31, 2024)	Number of GAR Move Outs to Permanent Accommodations (As of May 31, 2024)
Alberta	1,230	1,176
British Columbia	1,148	861
Manitoba	402	254
New Brunswick	437	273
Newfoundland	340	182
Nova Scotia	256	127
Ontario	3,068	2,828
Prince Edward Island	37	6
Saskatchewan	234	143
Total	7,152	5,850

Note: Data are preliminary estimates and subject to change



NFFN 115.6 Breakdown on the Capacity to Absorb Immigration by Cities

IRCC's response to a request for information made by the
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

In relation to the asylum claimant population, IRCC began providing temporary accommodations to asylum claimants during the COVID-19 pandemic to support quarantine requirements, and once the border restrictions were lifted, IRCC maintained these operations to backstop provincial and municipal shelter capacity as the volume of asylum claims continues to rise. As part of IRCC's temporary accommodations, claimants are offered interim lodging, meals, and support in finding employment and permanent housing, with a means of supporting their integration into Canadian society.

On a regular basis, IRCC shares data with the Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) on details of asylum claimants in IRCC's temporary accommodation sites including volumes and demographics (age, gender, family composition, first language, country of citizenship).

As of August 1, 2024, there are 6,074 asylum claimants at federal temporary accommodation sites. This includes 11 hotel sites in Quebec (10 in Montreal and one in Brossard) and 13 hotel sites in Ontario (one in Cornwall, three in Niagara Falls, one in Kingston, five in Mississauga, one in Ottawa, and two in Windsor). IRCC maintains and continues to foster collaboration across all levels of government by regularly sharing existing data on IRCC's hotel occupancy.

Asylum claimants in federal temporary accommodations may provide information on integration success, such as employment and education, voluntarily to IRCC officials. As the data is voluntary and not validated, it is less reliable. Out of the 4,295 adults currently in IRCC hotels who were met as part of IRCC's case management, 1,028 indicated they were working as of the end of June 2024.*

Aggregated data is shared with partners for operational purposes, such as tailoring support at specific sites by offering job fairs, resume workshops, or language classes, helping to understand the overall status and support provided to clients. This information is shared anecdotally as an overview provided to our provincial partners. These overviews use general terms like "many," "few," or "majority" to convey the overall needs and trends related to employment and other aspects, ensuring that the focus remains on operational support rather than specific figures.

*Incomplete data



NFFN 115.6 Répartition de la capacité d'absorption de l'immigration par ville

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

Question

Le président : J'ai deux questions, dont une qui s'adresse à Mme Manseau et qui concerne les statistiques. Nous avons des statistiques sur l'accueil des réfugiés par province. Plus tôt, le sénateur Gignac a parlé de la capacité d'accueil de la société. Cependant, il y a aussi la capacité d'accueil d'une ville ou d'une région. Est-ce que ce serait possible d'avoir des statistiques plus précises, soit par région, par ville ou par région métropolitaine de recensement (RMR)?

Je me souviens qu'à Montréal, le taux d'occupation des hôtels était élevé à un certain moment, parce qu'à lui seul, le ministère louait trois ou quatre hôtels. Il y a toutes sortes d'impacts indirects, dont le taux d'occupation élevé des hôtels pour les gens qui veulent louer une chambre. Évidemment, il y a aussi la capacité d'accueil des différents sites. Pouvez-vous nous fournir des statistiques par ville ou par RMR?

Mme Manseau : Nous serons heureux de vous fournir les statistiques que nous avons.

Le président : J'imagine que vous avez ces informations, parce que vous louez les hôtels. Si vous ne les aviez pas, je serais inquiet.

Mme Manseau : Nous avons ces statistiques et nous allons vous les fournir.

Le président : Merci.

Réponse

En ce qui concerne les statistiques spécifiques sur l'intégration des demandeurs d'asile dans les sites d'hébergement temporaire de l'IRCC par région ou par ville, les données ne sont pas disponibles en raison des limites de la méthode de collecte des données de gestion des dossiers de l'IRCC. Par conséquent, une telle ventilation donnerait une image inexacte, car tous les demandeurs ne sont pas pris en compte et il existe un risque pour la vie privée, car les données agrégées risqueraient d'identifier des individus dans certains cas. Des informations peuvent être disponibles auprès des provinces et territoires ou de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), mais IRCC ne détient pas ces données.

Reconnaissant les liens entre l'immigration et les systèmes nationaux essentiels du Canada (par exemple, les soins de santé, le logement, etc.), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a lancé, en 2023, une approche plus épanouie de la planification des niveaux qui reflète un engagement



NFFN 115.6 Répartition de la capacité d'absorption de l'immigration par ville

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

pangouvernemental visant à favoriser une collaboration plus étroite entre tous les niveaux de gouvernement pour un meilleur alignement sur la capacité et les besoins dans toutes les juridictions du Canada.

L'approche pangouvernementale de la planification des niveaux a permis à IRCC de cultiver les données d'autres ministères fédéraux clés afin d'éclairer davantage l'analyse ministérielle des tendances historiques de l'immigration, ainsi que les impacts globaux en aval sur les capacités nationales (par exemple, les prévisions démographiques, le logement, le marché du travail, etc.). Par exemple, le ministère continue de travailler en étroite collaboration avec Statistique Canada pour examiner la faisabilité d'une recherche sur la capacité d'absorption dans les secteurs de la propriété et de la location de logements, des soins de santé et des systèmes éducatifs, notamment pour déterminer si la capacité ou l'offre existante de logements, de soins de santé et de services éducatifs peut répondre aux besoins des immigrants, et dans le cas contraire, pour déterminer l'ampleur de l'offre supplémentaire qui serait nécessaire.

Dans le cadre de l'approche pangouvernementale, IRCC a également sollicité des informations et des données pertinentes relevant des compétences juridictionnelles des provinces et des territoires (p. ex. soins de santé, éducation), et ce afin de trouver un juste équilibre entre les objectifs du Canada en matière d'immigration, les besoins économiques régionaux et la capacité des collectivités d'accueillir et d'intégrer les nouveaux arrivants. Afin de poursuivre les travaux déjà en cours en vue de l'élaboration d'une approche plus large et axée sur les données en matière de planification des niveaux, le ministre d'IRC a convoqué le Forum des ministres responsables de l'immigration (FMRI), le 10 mai 2024, dans le but de favoriser une collaboration fédérale-provinciale-territoriale en matière de planification des niveaux tout en veillant à ce qu'elle reste adaptée aux changements nationaux et aux besoins économiques et sociaux des provinces et des territoires, ainsi qu'aux capacités diverses des collectivités.

Pour aider les immigrants à s'intégrer avec succès au Canada, IRCC investit plus d'un milliard de dollars par an pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement (en dehors du Québec, où les services sont déterminés par l'*Accord Canada-Québec*). Les services d'établissement financés par le gouvernement fédéral, tels que les cours de langue, les services liés à l'emploi et d'autres services, sont offerts dans de nombreuses langues par plus de 550 fournisseurs de services tiers à travers le Canada (à l'exception du Québec). Afin de s'assurer que les provinces et les territoires disposent de ressources suffisantes pour soutenir les nouveaux arrivants dans leur juridiction, l'allocation planifiée des fonds est déterminée annuellement au moyen d'une formule établie en consultation avec les provinces et les territoires. Cette formule tient compte de la proportion d'immigrants arrivés dans chaque province et territoire au cours des quatre années précédentes et des prévisions d'arrivées pour l'année en cours.

Services de soutien offerts aux réfugiés réinstallés



NFFN 115.6 Répartition de la capacité d'absorption de l'immigration par ville

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

Chaque année, IRCC publie un plan des niveaux d'immigration qui indique les objectifs liés à divers groupes d'immigrants, y compris les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG). Après la publication de l'objectif national de RPG dans le plan des niveaux, IRCC calcule le nombre total d'admissions de RPG à attribuer à chaque province en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont les suivants :

- La proportion de la population totale canadienne de la province;
- Les ententes ou accords bilatéraux d'immigration conclus par IRCC avec chaque province;
- La capacité d'établissement.

Au moment d'établir la destination des RPG, les éléments suivants sont aussi pris en compte : les liens familiaux au Canada, les besoins particuliers des clients et les préoccupations liées à la capacité des fournisseurs de services et des collectivités.

Le 1^{er} novembre 2023, IRCC a publié le Plan des niveaux d'immigration 2024-2026. L'objectif du Canada (à l'exclusion du Québec) lié aux RPG pour l'année civile 2024 est de 19 415 personnes et 7 152 sont arrivées au Canada en date du 31 mai 2024.

Les RPG doivent s'établir dans des collectivités partout au pays et le Ministère collabore étroitement avec les fournisseurs de services (FS) financés qui offrent des services à ces clients à leur arrivée au Canada par l'intermédiaire du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) d'IRCC. Les FS offrent aux RPG un hébergement temporaire dans des hôtels ou des centres d'accueil pendant leurs premières semaines au Canada, ainsi que des services immédiats et essentiels, notamment en aidant les clients à trouver un logement permanent.

Le nombre de RPG qui habitent dans des lieux d'hébergement temporaire fluctue d'une journée à l'autre, car des clients déménagent dans un logement permanent et d'autres arrivent au Canada. Parmi les RPG arrivés au Canada entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024, 5 850 sont déménagés dans des logements permanents.

Arrivées de réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et déménagements dans un logement permanent par province, du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2024		
Province	Nombre de RPG admis (du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2024)	Nombre de RPG qui sont déménagés dans un logement permanent (en date du 31 mai 2024)
Alberta	1 230	1 176
Colombie-Britannique	1 148	861
Manitoba	402	254
Nouveau-Brunswick	437	273



NFFN 115.6 Répartition de la capacité d'absorption de l'immigration par ville

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

Terre-Neuve	340	182
Nouvelle-Écosse	256	127
Ontario	3 068	2 828
Île-du-Prince-Édouard	37	6
Saskatchewan	234	143
Total	7 152	5 850

Remarque : Les données sont des estimations préliminaires et pourraient donc changer.

En ce qui concerne la population de demandeurs d'asile, IRCC a commencé à offrir un hébergement temporaire aux demandeurs d'asile pendant la pandémie de COVID-19 à l'appui des exigences relatives à la mise en quarantaine. Après la levée des restrictions frontalières, IRCC a maintenu ces opérations afin de soutenir la capacité des refuges provinciaux et municipaux, étant donné que le nombre de demandes d'asile continuait d'augmenter. Dans les sites d'hébergement temporaire d'IRCC, les demandeurs d'asile se voient offrir un hébergement provisoire, les repas et un soutien pour trouver un emploi et un logement permanent, dans le but d'appuyer leur intégration à la société canadienne.

Sur une base régulière, IRCC partage avec le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) des données sur le profil des demandeurs d'asile dans des sites d'hébergement temporaire d'IRCC y compris les volumes et les données démographiques (âge, sexe, composition de la famille, langue maternelle, pays de citoyenneté). En date du 1 août 2024, 6 074 demandeurs d'asile sont hébergés dans des sites d'hébergement temporaire du gouvernement fédéral, ce qui comprend 11 hôtels au Québec (10 à Montréal et un à Brossard) et 13 hôtels en Ontario (un à Cornwall, trois à Niagara Falls, un à Kingston, cinq à Mississauga, un à Ottawa et deux à Windsor). IRCC maintient et continue de favoriser la collaboration à tous les niveaux de gouvernement en partageant régulièrement les données existantes sur la capacité hôtelière de ses sites.

Les données sur le succès de l'intégration, telles que l'emploi et l'éducation, sont collectées volontairement lors de réunions avec les clients résidant dans les sites d'hébergement temporaire d'IRCC. Étant donné que les clients ne sont pas dans l'obligation de partager ces informations, les données peuvent ne pas être entièrement précises ou représentatives.

Bien que ces données puissent être agrégées pour protéger la vie privée des individus, il n'est pas recommandé de les partager publiquement.

Sur les 4 295 adultes actuellement dans les sites d'hébergement temporaire d'IRCC qui ont été rencontrés dans le cadre de la gestion des cas sur le site, 1 028 ont indiqué qu'ils travaillaient à la fin de juin 2024*.



NFFN 115.6 Répartition de la capacité d'absorption de l'immigration par ville

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

Les données agrégées sont occasionnellement partagées avec des partenaires à des fins opérationnelles, comme l'adaptation du soutien dans des sites spécifiques en offrant des salons de l'emploi, des ateliers de rédaction de CV ou des cours de langue, afin de mieux comprendre les besoins des clients et le soutien leur apporter. Ces informations sont partagées de manière anecdotique sous la forme d'une vue d'ensemble fournie à nos partenaires provinciaux. Ces aperçus utilisent des termes généraux tels que « beaucoup », « peu » ou « majorité » pour exprimer les besoins globaux et les tendances liées à l'emploi et à d'autres aspects, en veillant à ce que l'accent soit mis sur le soutien opérationnel plutôt que sur des chiffres spécifiques.

*Données incomplètes

